

# Quoi faire si votre enfant fugue

La liste de questions suivantes a été préparée pour vous aider à décider des étapes à suivre pour retrouver votre enfant fugueur. Chaque situation étant unique, et afin de savoir ce qu'il convient de faire, vous devez d'abord répondre à quelques questions importantes. Ces réponses orienteront les étapes à suivre et contribueront à déterminer le niveau d'intervention policière nécessaire.

## LES PRINCIPALES QUESTIONS :

- Votre enfant a-t-il moins de 12 ans?
- Votre enfant court-il des dangers physiques (par ex. : est-il suicidaire, a-t-il reçu des menaces de violence, a-t-il des liens avec une personne dangereuse)?
- Votre enfant a-t-il des besoins particuliers qui le mettent en situation de vulnérabilité?
- Votre enfant est-il complètement et inhabituellement absent de ses activités normales? Votre enfant a-t-il complètement cessé de contacter ses amis, y compris par Internet et avec son cellulaire?

Si vous avez répondu **OUI** à **AU MOINS UNE** des questions ci-dessus, passez à la **PARTIE A** au début de la page suivante (page 2).  
Passez ensuite à la **PARTIE C** en page 8.

Si vous avez répondu **NON** à **TOUTES** les questions ci-dessus, passez à la **PARTIE B** qui commence à la page 6.  
Passez ensuite à la **PARTIE C** en page 8.

## Si vous avez répondu **OUI** à **AU MOINS UNE** des questions de la page 1 :

### *En cas d'urgence, COMPOSEZ le 911.*

- Signalez votre enfant disparu à la police (téléphonez ou passez au poste de police le plus près de chez vous).
  - Préparez-vous à fournir des photos de votre enfant, ses numéros d'identification (acte de naissance, passeport, etc.) ainsi que sa description et des indications sur les personnes avec qui il pourrait se trouver.
  - Donnez des renseignements détaillés à la police et soyez franc. Prenez note des éléments suivants :
    - Numéro d'incident;
    - Nom de l'agent qui a reçu le signalement;
    - Numéro de téléphone pour les suivis.

Si votre enfant a déjà fait une tentative de suicide ou parlé de suicide, il est extrêmement important de le mentionner à la police au moment où vous signalerez sa disparition. Si votre enfant avait des problèmes de drogue ou d'alcool, mentionnez-le également à la police.

**NOTE:** Si vous croyez que votre enfant est dans une situation dangereuse, si vous vous inquiétez des personnes avec qui il pourrait être ou si vous avez de bonnes raisons de croire que votre enfant pourrait sortir du pays, communiquez avec Passeport Canada. Expliquez vos inquiétudes et discutez de vos options pour faire suivre le passeport de votre enfant ou l'empêcher d'obtenir un nouveau passeport.

Demandez à la police de contacter l'Agence des services frontaliers du Canada pour vérifier si votre enfant est sorti du pays récemment et éventuellement obtenir les numéros de plaque d'immatriculation des véhicules dans lesquels votre enfant aurait pu prendre place.

- Ensuite, composez le 1 866 543-8477 ou remplissez le formulaire « SIGNALEMENT D'ENFANT DISPARU » sur *EnfantsPortesDisparus.ca*.

## RECUEILLENZ DES DONNÉES PRIMAIRES

- Réunissez les informations suivantes :

Photo récente <input type="checkbox"/>
Couleur des yeux :
Couleur des cheveux :
Taille :
Poids :
Vêtements qu'il portait la dernière fois que vous l'avez vu :
Autres caractéristiques physiques (appareil dentaire, lunettes, perçages, tatouages, cicatrices, marques de naissance, etc.) :
Endroit où il était la dernière fois que vous l'avez vu :

- Faites le tour de la maison et de la chambre de votre enfant pour voir s'il manque des choses. Le cas échéant, dressez une liste pour la police. S'il ne manque rien, il est important que la police le sache aussi.
- Si la police envoie un agent chez vous, il est très important de ne rien toucher ou déplacer avant son arrivée.
- Votre enfant a-t-il un passeport? Si oui, l'a-t-il apporté? Si vous avez le numéro, préparez-vous à le donner à la police.
- Pensez aux autres pièces d'identité que votre enfant pourrait avoir. En avez-vous des preuves ou des photocopies? Savez-vous si votre enfant possède une fausse pièce d'identité? Si oui, que savez-vous de cette carte? Écrivez ce dont vous vous rappelez pour la police.
- Si votre enfant n'habite pas avec ses deux parents, demandez-vous s'il pourrait s'être enfui chez son autre parent. Téléphonez-lui si possible.
- Tenez compte de votre relation actuelle avec votre enfant. Y a-t-il un autre membre de la famille ou une autre personne dont il est proche et qui pourrait avoir de l'information ou savoir comment le contacter en votre nom? Qu'en est-il de ses amis? Les connaissez-vous et savez-vous comment les contacter?

## RECUEILLENZ DES DONNÉES SECONDAIRES

- Demandez à la police si elle désire examiner l'ordinateur de votre enfant ou votre ordinateur familial et abstenez-vous d'utiliser ces ordinateurs avant de connaître la réponse de la police. Le seul fait d'utiliser un ordinateur peut parfois détruire de précieux indices.
- Utilisez un autre ordinateur que celui de votre enfant ou l'ordinateur familial pour vérifier les profils de votre enfant sur les médias sociaux (Facebook<sup>MD</sup>, Twitter<sup>MD</sup>, MySpace<sup>MD</sup>, etc.). Si vous ne savez pas comment faire, le personnel d'*EnfantsPortesDisparus.ca* pourra vous aider.

Si vous le savez, inscrivez :

Nom d'utilisateur de Facebook :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de Twitter :	Mot de passe :
Nom d'utilisateur de MySpace :	Mot de passe :
Adresse électronique (1) :	Mot de passe :
Adresse électronique (2) :	Mot de passe :
Numéro de téléphone cellulaire :	Fournisseur :

Si vous ne savez pas les noms d'utilisateur ou les mots de passe de votre enfant, la police sera peut-être en mesure de consulter leurs comptes ou de les vérifier par d'autres moyens. Ces renseignements pourraient être utiles à la police.

- Vérifiez l'historique de recherche sur l'ordinateur de l'enfant ou celui de la maison. Les recherches les plus récentes effectuées par votre enfant pourraient vous donner des indices sur l'endroit où il se trouve, et vous pourriez relever des profils sur des réseaux sociaux ou d'autres sites internet qu'il a consultés et que vous ne connaissiez pas l'existence. Si vous ne savez pas comment consulter l'historique de recherche, le personnel d'*EnfantsPortesDisparus.ca* pourra vous aider.
- Avez-vous un compte bancaire conjoint avec votre enfant, ou pouvez-vous consulter ses comptes bancaires pour voir s'il y a de l'activité? Sinon, compilez l'information que vous avez sur les comptes bancaires de l'enfant et remettez le tout à la police. Vous pourriez aussi dire à la banque ce qui se passe.

# APRÈS VOTRE CONVERSATION AVEC LA POLICE :

## Renseignez-vous auprès d'autres personnes

- Restez en contact avec l'école, les amis, les entraîneurs et les conseillers de votre enfant pour savoir si votre enfant les a contactés ou visités.
- Contactez l'employeur de l'enfant ou les endroits où il a peut-être fait du bénévolat pour demander si quelqu'un aurait vu ou entendu quelque chose.
- Demandez aux amis de votre enfant s'ils connaissent d'autres personnes que vous pourriez appeler pour retrouver votre enfant. Faites bien comprendre aux amis que vous craignez pour la sécurité de votre enfant. Les amis qui seraient en contact lui pourraient le convaincre de rentrer à la maison en lui faisant part de votre inquiétude.
- Parlez aux parents des amis de votre enfant et tenez-les au courant de la situation. Demandez-leur de composer le numéro réservé s'ils entendent ou voient quoi que ce soit.
- Dressez une liste des endroits favoris de votre enfant dans votre secteur ou des endroits où il pourrait aller (hôpitaux, auberges de jeunesse, refuges pour les jeunes, soupes populaires, parcs de planche à roulettes, centres communautaires, etc.). Téléphonnez à ces endroits ou demandez à une personne de confiance d'y aller pour voir si votre enfant y est ou si quelqu'un l'aurait aperçu. Remettez à cette personne une photo et une description de votre enfant et demandez-lui éventuellement de laisser une photo et une description de votre enfant à ces endroits au cas où votre enfant s'y rendrait. S'il est préférable de ne pas afficher publiquement la photo de votre enfant et des informations à son sujet, sachez que sa photo et sa description ne doivent pas nécessairement être affichées dans un lieu public; vous pourriez simplement afficher le tout dans un endroit réservé au personnel.
- Faites une recherche approfondie à tous les endroits auxquels vous pouvez penser : dans les moindres recoins de votre maison et de votre propriété, dans les lieux du voisinage comme les terrains de jeu, les parcs ou les écoles, dans les voitures, dans les lieux d'activités préférés, etc. Allez voir chez ses amis ou les vôtres, chez des membres de la famille étendue, chez un ex-conjoint, etc. pour voir si votre enfant y serait passé dernièrement.

Faites preuve de jugement quant à la quantité et à la nature des informations que vous partagez avec l'école, la famille, les amis de l'enfant, les entraîneurs ou le personnel spécialisé.

Passez à la **PARTIE C** en page 8 où se termine la liste de vérification.

## Si vous avez répondu **NON** à **TOUTES** les questions de la page 1 :

### Quelques mesures à prendre sur-le-champ :

- Tentez de joindre votre enfant de toutes les façons possible. Si votre enfant a un téléphone cellulaire, songez à lui envoyer un message texte au lieu de l'appeler, ce qui lui donnera la possibilité de lire votre message et de réfléchir à sa réponse.
- Si votre enfant n'habite pas avec ses deux parents, vérifiez s'il s'est enfui chez l'autre parent.
- Communiquez avec les amis de votre enfant (par téléphone ou messagerie texte) ou essayez de contacter leurs parents pour obtenir leur aide et leur soutien.
- Consultez la page Facebook et les autres médias sociaux que votre enfant ou ses amis utilisent au cas où vous y trouveriez de l'information sur ses allées et venues.
- Ensuite, composez le 1 866 543-8477 ou remplissez le formulaire « SIGNALEMENT D'ENFANT DISPARU » sur *EnfantsPortesDisparus.ca*.
- Vérifiez l'historique de recherche sur l'ordinateur de l'enfant ou celui de la maison. Les recherches les plus récentes effectuées par votre enfant pourraient vous donner des indices sur l'endroit où il se trouve et pourraient vous permettre de relever des profils de réseaux sociaux qu'il a consultés et que vous n'aviez jamais vus. Si vous ne savez pas comment consulter l'historique de recherche, le personnel d'*EnfantsPortesDisparus.ca* pourra vous aider.
- Téléphonnez à l'école de l'enfant ou aux endroits qu'il fréquente habituellement pour voir si on l'a vu.
- Contactez l'employeur de votre enfant ou les endroits où il peut-être fait du bénévolat pour demander si on l'a aperçu ou s'il aurait une raison de passer au travail (pour ramasser un chèque de paie par exemple).
- Dressez une liste des endroits favoris de votre enfant dans votre secteur ou des endroits où il pourrait aller (auberges de jeunesse, refuges pour les jeunes, soupes populaires, parcs de planche à roulettes, centres communautaires, etc.). Demandez à une personne de confiance de visiter ces endroits avec une photo de votre enfant pour demander si quelqu'un l'aurait aperçu. Prenez note de tout article personnel que votre enfant pourrait avoir en sa possession.
- Tenez un registre des appels des personnes qui appellent et voyez si des gens qui appelleraient normalement restent silencieux.
- Avez-vous un compte bancaire conjoint avec votre enfant et dont vous pouvez suivre les activités?
- Passez en revue les factures de téléphone, les répertoires de l'afficheur et les factures de cellulaire à la recherche de numéros de téléphone inconnus. Composez ces numéros ainsi que les autres numéros composés récemment et que vous ne reconnaissez pas.

- Tenez compte de votre relation actuelle avec votre enfant. Y a-t-il un autre membre de la famille ou une autre personne dont il est proche et qui pourrait avoir de l'information ou savoir comment le contacter en votre nom?
- Contactez souvent les amis, employeurs, lieux de prédilection et communautés virtuelles (réseaux sociaux, messagerie instantanée, clavardoirs, etc.) de votre enfant pour voir si votre enfant a établi le contact.

À tout moment, si vous découvrez de l'information indiquant que votre enfant court des risques élevés, communiquez avec la police sans tarder et suivez les étapes de la colonne 1.

Continuez de contacter souvent les amis et autres relations de votre enfant. S'ils reçoivent de l'information ou pensent à un détail, votre appel pourrait les inciter à vous donner cette information.

Passez à la **PARTIE C** en page 8 où se termine la liste de vérification.

## GESTION DU TÉLÉPHONE

- Servez-vous du registre des appels pour noter toutes les personnes qui appellent. Conservez un calepin près du téléphone pour noter tout autre détail, y compris les messages de personnes qui vous offrent leur soutien, des coordonnées importantes, des réflexions, vos inquiétudes, etc. Essayez de voir également si vous avez cessé de recevoir des appels de quelqu'un qui avait l'habitude d'appeler.
- Assurez-vous qu'il y a toujours quelqu'un pour répondre au téléphone. Vous devriez demander à un bon ami ou à un membre de la famille de se charger de cette tâche. Les gens qui vous appellent n'ont peut-être pas tous de bonnes intentions ou cherchent peut-être à profiter de votre situation. Avant d'utiliser des renseignements qu'on vous aurait fournis, demandez l'avis de la police.
- Passez en revue les factures de téléphone, les répertoires de l'afficheur et les factures de cellulaire à la recherche de numéros de téléphone que vous ne reconnaissez pas. Notez tous les détails qui mériteraient un suivi et demandez à la police si elle veut avoir ces numéros ou si vous devriez faire les appels vous-même.

## UNE FOIS VOTRE ENFANT RETROUVÉ :

- Réfléchissez à la façon dont vous réagirez au retour de votre enfant. Il est important que votre réaction initiale témoigne de votre inquiétude et de votre soutien, et non de votre colère ou de votre frustration. Faites appel à d'autres ressources au besoin (chargé de cas du service *EnfantsPortesDisparus.ca*, travailleur social, pédopsychologue, police, etc.).
- Si votre enfant vous contacte, tâchez de rester calme. Ne vous fâchez pas, ne lui faites pas peur et ne lui faites pas de menaces pour le convaincre de rentrer à la maison. Dites-lui que vous l'aimez, qu'il vous a manqué, que vous n'êtes pas fâché et que vous voulez seulement qu'il revienne à la maison. N'essayez pas de négocier une solution raisonnable. Établir une bonne communication est un objectif clé à cette étape.
- Si votre enfant ne veut pas discuter de ses plans avec vous, incitez-le à communiquer avec votre chargé de cas au service *EnfantsPortesDisparus.ca*, avec la police ou l'agence locale de protection de l'enfance pour discuter d'un retour possible à la maison. Ces organismes pourront vous aider durant le processus de réunification entre votre enfant et votre famille.
- Si votre enfant revient à la maison spontanément, informez-en la police et *EnfantsPortesDisparus.ca*. Ces deux instances pourraient également vous aider durant le processus de réunification de votre enfant avec votre famille.
- Une fois que vous avez localisé votre enfant, consultez la police quant à la meilleure façon de le récupérer sain et sauf.
- Demandez conseil (à la police, à un organisme d'intervention en temps de crise, à des conseillers, etc.) si vous pensez que votre enfant pourrait avoir été victime de violence. Il est important de mettre d'abord votre enfant en lieu sûr, et de faire en sorte qu'il se sente en sécurité.
- Lorsque vous aurez localisé votre enfant, communiquez avec *EnfantsPortesDisparus.ca*, qui pourra vous mettre en contact avec d'importants services de soutien.

